

# Histoire de la laïcité : Textes et documents

## Religion

### **Mirabeau Discours à l'Assemblée nationale 14 janvier 1791**

#### **Contre la déclaration d'une religion nationale**

Déclarer nationale la religion chrétienne eût été flétrir le caractère le plus intime et le plus essentiel du christianisme. En général, la religion n'est pas, elle ne peut être un rapport social ; elle est un rapport de l'homme privé avec l'être infini. Comprendriez-vous ce que l'on voudrait vous dire, si l'on vous parlait d'une conscience nationale ? Eh bien ! la religion n'est pas plus nationale que la conscience : car un homme n'est pas véritablement religieux, parce qu'il est de la religion d'une nation ; et quand il n'y aurait qu'une religion dans l'univers, et que tous les hommes se seraient accordés pour la professer, il serait encore vrai que chacun d'entre eux n'aurait un sentiment sincère de la religion, qu'autant que chacun serait de la sienne ; c'est-à-dire, qu'autant qu'il suivrait encore cette religion universelle, quand le genre humain viendrait à l'abjurer. (*Les applaudissements recommencent*).

Ainsi, de quelque manière que l'on envisage une religion, la dire nationale, c'est lui attribuer une dénomination insignifiante ou ridicule.

Serait-ce comme juge de sa vérité, ou comme juge de son aptitude à former de bons citoyens, que le législateur rendrait une religion constitutionnelle ? Mais d'abord y a-t-il des vérités nationales ? En second lieu, peut-il jamais être utile au bonheur public que la conscience des hommes soit enchaînée par la loi de l'Etat ? La loi ne nous unit les uns aux autres que dans les points où nous nous touchons. Or, les hommes ne se touchent que par la superficie de leur être ; par la pensée et la conscience ils demeurent isolés, et l'association leur laisse, à cet égard, l'existence absolue de la nature. (*Les applaudissements continuent*)

Enfin, il ne peut y avoir de national, dans un empire, que les institutions établies pour produire des effets politiques, et la religion n'étant que la correspondance de la pensée et de la spiritualité de l'homme avec la pensée divine, avec l'esprit universel, il s'ensuit qu'elle ne peut prendre sous ce rapport aucune forme civile ou légale. Le christianisme principalement s'exclut, par son essence, de tout système de législation locale. Dieu n'a pas créé ce flambeau pour prêter des formes et des couleurs à l'organisation sociale des Français ; mais il l'a posé au milieu de l'univers pour être le point de ralliement et le centre d'unité du genre humain. Que ne nous blâme-t-on aussi de n'avoir pas déclaré que le soleil est l'astre de la nation, et que nul autre ne sera reconnu devant la loi pour régler la succession des nuits et des jours ? (*La salle retentit d'applaudissements*)